

AU SERVICE DES COMMUNES

Effacement des réseaux : le SDEC ÉNERGIE s'occupe de tout

Mission historique du SDEC ÉNERGIE, l'effacement coordonné des réseaux est souvent une des priorités du mandat pour les communes, et à ce titre, le syndicat mobilise une part importante de son budget. Ce dernier coordonne toute l'opération, des études techniques à la conduite du chantier, jusqu'à la réception des travaux.



L'effacement des réseaux, qui représente 150 demandes par an pour une centaine de réalisations annuelles, est doté du budget travaux le plus important du SDEC ÉNERGIE pour un montant proche de 14 millions d'euros TTC annuel. Au total, environ 45 km de voirie sont effacés par an.
 Ici, avant et après travaux rue de Bretagne à Bretteville-sur-Odon

À Saint-Gabriel-Brécy, non loin de Creully, à l'ouest de Caen, le chantier d'effacement coordonné des réseaux a disparu des mémoires. Il date maintenant de... 1992 ! Le village du Bessin a ainsi été le premier à bénéficier de ces travaux qui ont changé son aspect visuel extérieur en faisant disparaître les lignes aériennes multiples au-dessus des rues et des maisons. L'effacement des réseaux consiste en la mise en souterrain coordonnée des réseaux d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public. Car, au fil du temps, ces lignes aériennes sont venues s'ajouter les unes aux autres, majoritairement sur les mêmes poteaux avec, au final, des interlocuteurs multiples. Pour aider les communes à gérer leurs souhaits d'enterrer ces lignes qui perturbent le paysage, le SDEC ÉNERGIE, propriétaire du réseau de distribution publique d'électricité depuis 1938 et qui, depuis 1984, a développé la compétence

« éclairage public », leur propose de coordonner les travaux. Car, côté « télécom », une convention a été signée avec les opérateurs, permettant de construire le génie civil nécessaire à l'enfouissement de leur réseau. Concrètement, les travaux sont alors réalisés sous la maîtrise d'ouvrage unique du SDEC ÉNERGIE qui devient de fait le seul interlocuteur des communes. Conséquence directe : une seule entreprise, titulaire d'un marché public exécute les travaux sur le terrain sous le contrôle d'un technicien dédié du syndicat. « On peut véritablement parler d'un projet clé en main pour la commune », résume Gérard Poulain, vice-président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité au SDEC ÉNERGIE.

Les avantages d'un effacement

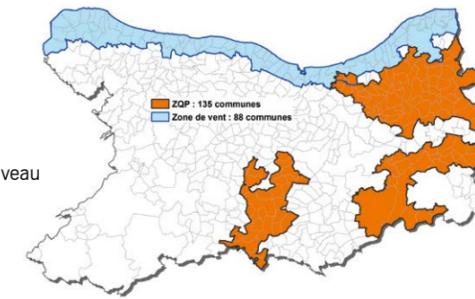
La proposition a vite séduit les collectivités. Le service Effacement de réseaux du syndicat

enregistre environ 150 demandes par an pour une centaine de réalisations annuelles (*lire « Anticipez ! » en encadré*). « Cette activité, dotée du budget le plus important du SDEC ÉNERGIE pour un montant proche de 14 millions d'euros TTC annuel, représente en moyenne 45 km de voirie effacés par an », calcule le vice-président. Au-delà de l'aspect financier (*lire « Des aides incitatives » en encadré*) pour la commune, l'intérêt d'une opération d'effacement présente de nombreux avantages : tout d'abord, une fiabilisation du réseau basse tension via son renouvellement, sa sécurisation, voire son renforcement. Ensuite, un génie civil de communications électroniques mutualisé avec la fibre optique, ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'implantation de nouveaux supports lors du déploiement de ce réseau. Enfin, un réseau d'éclairage public qui répond aux problématiques d'économie d'énergie, de performance photométrique,

DES AIDES FINANCIÈRES INCITATIVES

Depuis 2019, les demandes sont dopées par la majoration des aides financières, en lien avec les objectifs définis dans le nouveau cahier des charges de concession.

- Pour un projet situé sur le département, hors cas ci-dessous, le montant des aides peut aller de 20 % à 50 % du coût du projet.
- Pour un projet classé en Zone dite prioritaire d'un montant de 100.000 euros :
 - la contribution de la commune en réseau basse tension isolé sera de 25 000 euros ;
 - la contribution de la commune en réseau basse tension fils nus sera de 12 500 euros



Autre levier de financement : depuis 2020, l'effacement des réseaux est éligible à l'Aide aux petites communes rurales (APCR) du Conseil Départemental. Là encore, c'est le SDEC ÉNERGIE qui monte l'ensemble du dossier de demande de subvention, ce qui n'est pas négligeable. Une opération clé en main jusqu'au bout...



Saint-Gabriel-Brécy a été la première commune dans le Calvados à bénéficier de l'effacement de ses réseaux. C'était en 1992.

de diminution de la pollution lumineuse en respect de la réglementation, sans oublier l'augmentation de la sécurité et le confort des usagers, qui plébiscitent les travaux réalisés avec un taux de satisfaction après travaux proche de 100%. Ces travaux sont réalisés en totale concertation avec les élus des communes qui se réuniront de nombreuses fois avec les techniciens du syndicat pendant la durée du projet : visite de terrain, réunion de chantier, présentation du projet en mairie, La proximité avec les élus reste une priorité du syndicat et une clé de réussite des travaux.

Fils nus et zone prioritaire

Désormais, les travaux d'effacement des réseaux s'inscrivent dans des Programmes pluriannuels d'investissements (PPI) de 4 ans, adoptés par le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS dans le cadre du contrat de concession signé en 2018 pour une durée de 30 ans. Les deux acteurs partagent un même but : l'amélioration de la qualité de l'électricité en termes de tenue et de continuité de tension. Pour cela, des zones sensibles ont ainsi été identifiées dans le Calvados : toute la bande côtière marquée par les vents (soit plus de 80 communes) et 3 territoires représentant 135 communes classées en Zone de qualité prioritaire (ZQP). De même, la résorption du réseau basse tension en technique dite « fils nus », réseau le plus fragile face aux événements climatiques est au cœur de ces PPI.

« Sur ces territoires et sur le réseau fils nus, il a été décidé d'investir massivement, à part égale d'Enedis, ce qui n'était pas une obligation pour le syndicat », note Frédéric Leroy, responsable du service « Effacement des réseaux » au syndicat, à la tête d'une équipe de 7 agents spécialisés. Pour exemple, le programme d'effacement pour l'année 2021 permettra à lui seul la suppression de 12km de réseau en technique fils nus. En complément des effacements coordonnés s'ajoute un programme spécifique de résorption de ce réseau en zone rurale, doté d'un budget de 1,6 million d'euros H.T. 70 dossiers sont d'ores et déjà programmés. Au final, 30 km de fils nus seront supprimés en 2021, dont ceux liés à l'effacement. Ce programme spécifique intègre le programme complémentaire « Fils nus » lié au plan de relance gouvernemental, qui vient renforcer cette action en 2021.

Pour mémoire, le plan de relance vise à soutenir l'économie en favorisant la commande publique. Le SDEC ÉNERGIE s'est évidemment inscrit dans cette démarche, soucieux de soutenir l'activité locale. Pour preuve, en 2020, année de crise sanitaire marquée par l'arrêt brutal de l'activité économique, les conditions particulières ont, au final, affecté de façon limitée le programme effacement des réseaux. Au total, 84 opérations ont pu être réalisées pour 12,5 millions d'euros TTC. « Nous avons souhaité maintenir un niveau de commande fort pour les entreprises locales qui travaillent pour notre compte. Cette volonté a pu être atteinte grâce à l'anticipation dans la programmation de l'activité, rendue possible par une forte demande et donc un stock suffisant d'affaires déjà étudiées avant le confinement », remarque Gérard Poulain. □

⁽¹⁾ Le réseau électrique appartient au SDEC ÉNERGIE depuis 1938.

COMMUNES : ANTICIPEZ UN AN AVANT !

Les demandes d'effacement de réseaux sont nombreuses : près de 150 demandes par an sont déposées au SDEC ÉNERGIE pour une centaine d'opérations de travaux menées à travers le département. À chaque demande, le circuit est le même : une étude préliminaire est enclenchée afin d'estimer le coût du projet. Une délibération de la commune doit ensuite être adoptée sur cette étude avant sa programmation par la commission travaux du syndicat, suivant des critères de priorisation (renforcement, coordination de travaux, PPI...). Une fois l'effacement programmé, une étude définitive (d'une durée moyenne de 3 mois) est engagée, suivie là encore d'une délibération en conseil municipal. Ce n'est qu'à l'issue de ce vote que les travaux peuvent être lancés. Leur durée moyenne est de 4 mois environ (16 semaines). « En fonction de ces délais incompressibles et du temps pris par l'adoption des délibérations par les communes, il est important pour elles d'anticiper au maximum un an à l'avance pour inscrire les travaux dans le planning », explique Frédéric Leroy, responsable Effacement des réseaux au SDEC ÉNERGIE. Ainsi, pour l'année 2021, le calendrier des travaux affiche complet. Pour les chantiers qui seront lancés en 2022, 70 % des délibérations ont déjà été enregistrées fin mai 2021...